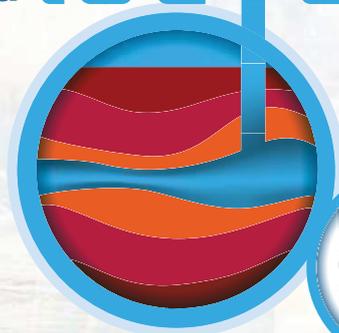
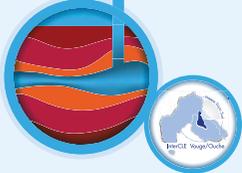


CONTRAT 2016-2021
DIJON SUD
pour la **NAPPE**



**"40 actions portées par
20 partenaires
pour reconquérir et protéger
la Nappe de Dijon Sud."**



La Nappe de Dijon Sud

La Nappe de Dijon Sud est une importante réserve d'eau souterraine, aux portes de l'agglomération dijonnaise. Avec une capacité de 15 millions de m³, la nappe est exploitée depuis les années 1960, principalement pour l'Alimentation en Eau Potable. Elle est identifiée comme une ressource majeure sur son territoire.

Le Contrat

Le contrat s'inscrit dans une démarche préventive visant la protection qualitative et quantitative de la Nappe de Dijon Sud. Le contrat d'une durée de 6 ans (de 2016 à 2021) est constitué d'actions volontaires et concertées des partenaires.

InterCLE Vouge/Ouche

Ce contrat est animé par l'InterCLE Vouge/Ouche, instance coordinatrice et de concertation. Son financement est assuré par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par l'ensemble des six structures. (voir au dos)

Les objectifs du contrat

Bonne qualité d'eau

La reconquête de la qualité des eaux souterraines passe nécessairement par une politique préventive sur le long terme bien plus économique que les solutions curatives.

Maintien quantitatif

En situation de déficit chronique de la ressource en eau, il est primordial de répartir les prélèvements par usage afin de satisfaire les besoins actuels et futurs et ainsi assurer durablement l'équilibre de cette ressource stratégique pour l'Alimentation en Eau Potable.

Le contrat en 3 objectifs

1



RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU



Améliorer nos connaissances

↳ Étude pour préciser le temps de renouvellement des eaux de la nappe et le temps de transit des eaux souterraines entre les différentes stations de pompage.

2

PRÉSERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU



Réorganiser l'irrigation

(pomper plus en amont)

↳ Délocalisation d'une partie des prélèvements directs ou à proximité du cours d'eau de la Cent Fonts.

Cette action rentre dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma départemental d'irrigation.

3

Sensibiliser à l'économie d'eau



Améliorer la performance des réseaux d'eau potable (réduction de fuite)

↳ Les collectivités ayant la compétence AEP*, réalisent des travaux de réhabilitation ou de renouvellement de canalisation afin de résorber les fuites d'eau.

* Alimentation en Eau Potable

Améliorer l'hydromorphologie de la Cent Fonts



↳ Travaux de renaturation de la Cent Fonts.

Recharge de la nappe via les eaux pluviales Désimperméabilisation des sols



Réduire les points de vulnérabilité pour la nappe

↳ Puits mal conçus, puits perdus d'eau pluviales.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES

Gestion des pollutions des eaux usées et eaux pluviales

↳ Le Grand Dijon et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin réhabilite des réseaux d'assainissement.

↳ La SNCF réalise un diagnostic complet de ses réseaux humides et réhabilite les systèmes d'assainissement de la gare de triage de Gevrey-Chambertin.



↳ La création de réseaux de collecte des eaux pluviales des chaussées d'autoroute, gérées par APRR, doit être mise en œuvre.



Pratiques plus vertueuses en agriculture

↳ Réduction des intrants, mise en place de systèmes culturaux plus vertueux, investissement dans du matériel en faveur de l'agriculture durable, orientation vers l'agriculture biologique, et construction d'aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs agricoles pour une meilleure gestion des effluents polluants.



Réduire l'émission des substances dangereuses

↳ Les communes de Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue et Fényay réalisent un diagnostic de leurs anciennes décharges communales.



Pratiques plus vertueuses pour la gestion, l'entretien des espaces verts et voies publiques

(communes, privés, entreprises)

↳ Toutes les communes situées sur la nappe sont engagées dans une démarche de réduction voire de suppression de l'usage des pesticides.

↳ La SNCF réalise un diagnostic complet de ses pratiques de désherbage sur ses sites et voies présentes sur le périmètre de la Nappe de Dijon Sud. Elle souhaite également mettre en place une expérimentation de produits alternatifs aux produits phytosanitaires.



Protéger les captages

↳ Le Grand Dijon doit réviser les procédures de "Déclaration d'Utilité Publique" avec la définition de nouveaux périmètres de protection et des prescriptions relatives aux risques de pollution.

↳ Les collectivités avec la compétence eau potable lanceront sur la première partie du contrat les études d'Aires d'Alimentation de Captages (AAC) permettant de définir les zones qui alimentent les points de captage et les pollutions associées. Des programmes d'actions seront alors définis afin de préserver la qualité des eaux captées pour l'eau potable. Ces plans d'action devront être validés par le Préfet.

" La Nappe de Dijon Sud constitue une ressource majeure alimentant en eau potable plus de 45 000 habitants. "

Estimatif financier pour les 6 ans : 7M€
(financé à 43% par l'AERMC)

↳ Résorption des pollutions

↳ Gestion quantitative

↳ Animation

↳ Suivi quantitatif et qualitatif

↳ Communication

1%

2%

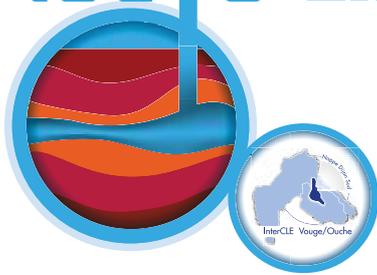
4%

4%

89%



DIJON SUD NAPPE En quelques mots



La Nappe de Dijon Sud représente une ressource majeure pour son territoire.



Localisation de la nappe et des 17 communes concernées.

**l'InterCLE
Vouge/Ouche**
est en charge de la
protection et de la gestion
de la Nappe de Dijon Sud.

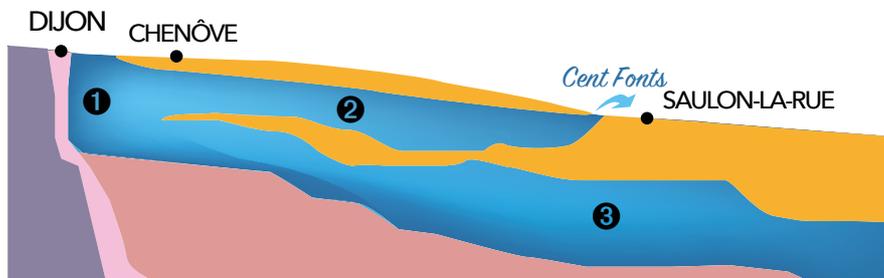


C'est une structure de concertation et de coordination entre les acteurs suivants :

- ♦ **l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)**
- ♦ **les institutions locales :**
le conseil régional et départemental, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, association de protection de l'environnement.
- ♦ **l'État :** DDT, DREAL, ARS.
- ♦ **les collectivités :**
les gestionnaires de l'Alimentation en Eau Potable qui prélèvent dans la nappe (CC de Gevrey-Chambertin, CC du Sud Dijonnais, CU du Grand Dijon).
- ♦ **les syndicats de rivières :**
Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO) et Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV).
- ♦ **l'EPTB Saône & Doubs**

Description géologique de la nappe :

Elle se compose d'une **nappe superficielle unique ①**, libre en amont (de Dijon à Chenôve), d'une **nappe superficielle libre ②** (prolongement de la nappe unique de Chenôve à Gevrey-Chambertin) alimentant les sources de la Cent Fonts et d'une **nappe profonde ③**, semi-captive à captive, de Chenôve à Izeure.



Nous sommes tous responsables pour un engagement durable !

DIJON SUD
NAPPE
intercle@orange.fr



Partenaires techniques et financiers :

Les services de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, le Syndicat du Bassin de l'Ouche, la Communauté urbaine du Grand Dijon, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, la Communauté de communes du Sud Dijonnais, l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs, la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or, Comité des Associations et des personnes pour la Protection Régionale de l'Environnement (CAPREN), la commune de Fénay, la commune de Saulon-la-Rue et la commune de Perrigny-lès-Dijon, SNCF et APRR.